Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération
Passage Bleu
74100 ANNEMASSE
http://www.oikoskaibios.com

ENQUÊTE PUBLIQUE portant sur le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve – PPA 2018-2023.

Monsieur Jacky DECOOL
Président de
la Commission d'enquête,

Annemasse, le 9 janvier 2019

Monsieur le Président de la commission d'enquête

Notre association souhaite s'exprimer concernant le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve – PPA 2018-2023.
La « feuille de route » marque les diverses orientations du PPA2. Nous avons relevé le GNV, le ferroviaire dont la ligne st-GERVAIS Vallorcine et le fret.
Oïkos Kaï Bios est, depuis ses débuts, soucieuse de l'environnement, notamment dans la vallée de l'Arve marquée par la pollution. Nous avions apporté deux contributions lors du PPA1 en 2011 et effectué diverses demandes auprès de l'agglomération d'Annemasse, du Conseil Départemental, de la Région, des ministères, sans oublier les députés... concernant les déplacements.

L'historique de nos actions concernant la pollution atmosphérique, en annexe, marque divers axes, entre autres le développement du GPL (automobile) ou du GNV et le doublement des voies de train. A ce propos, nous déplorions la suppression de la ligne Annemasse-Sixt laquelle aujourd'hui apporterait un précieux secours, réduisant la pollution automobile et améliorant la qualité de l'air.

LES TRANSPORTS

LES MODES ENERGETIQUES DU TRANSPORT ROUTIER

Le 10ème défi (page 10/12 du résumé non technique mentionne
« **Parc roulant**

24- Accélérer et amplifier le renouvellement du parc de véhicules

Aider financièrement les professionnels à changer leurs véhicules anciens (PL, VUL...) par de nouveaux plus vertueux (électrique, hydrogène, GNV) – aides nationales et dispositif de la Région, élargir ces aides aux matériels agricoles et forestiers y compris en encourageant la mutualisation (CUMA...)

25- Renforcer le maillage du territoire en énergies alternatives

Étudier le potentiel d'utilisation et la meilleure localisation de nouvelles stations GNV pour accroître le nombre de véhicules roulant au GNV (en plus de la station de Saint-Pierre en Faucigny issue du PPA1)

D'une part, les véhicules électriques ne sont pas plus vertueux que ceux qui fonctionnent à l'essence : batteries très polluantes, énergie électrique provenant en grande partie du nucléaire...
Lors de notre contribution du 11 octobre 2011 au Plan de Protection « PPA1 », nous avions largement développé l'intérêt des véhicules fonctionnant au gaz (GPL ou GNV). Si nous nous sommes réjouis de la station GNV de Saint Pierre en Faucigny, un progrès notoire pour les poids lourds, nous regrettons le manque de station GPL dans le département. Par exemple, à Annemasse, une station pour 80 000 habitants (http://stations.gpl.online.fr/appli/index.php?parDep=74). On en compte un peu plus en vallée de l'Arve, (Cluses, Sallanches, Les Houches), plus quelques stations sur les autoroutes, mais cela reste peu pour un département très habité et traversé par un important flux routier.
Nous espérons un développement des stations GPL, ainsi que GNV, l'électrique devant rester anecdotique.
Quant au renouvellement des véhicules, le côté artificiel des primes a montré ses limites : en 2011, on encourageait l'achat de voitures Diesel alors qu'elles étaient

plus polluantes que celles fonctionnant à l'essence....de surcroît, quand prend on en compte du coût énergétique du recyclage des automobiles mises au rebut ?
Par ailleurs, comme un entrepreneur en transports routiers nous l'avait relaté, les camions euro 1 et 2 échangés contre des euros 6 partent polluer l'Afrique !

Le défi 10, page 23/32 du document « Plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve 2018-2023 », précise :

Quoi ? Les aides en vue du renouvellement du parc de véhicules seront maintenues et renforcées, en faveur de motorisations alternatives à l'essence et au diesel : les véhicules électriques, hydrogènes ou fonctionnant au gaz naturel ont pour avantage de ne pas émettre de particules en suspension à l'échappement et pas ou très peu d'oxydes d'azote. A titre d'exemple, pour les véhicules légers, l'État a mis en place une aide de 6 000 € pour l'achat de véhicules zéro émission neufs et de 1 000 à 2 500 € selon le niveau de revenu pour la mise à la casse d'un véhicule diesel ancien. Ces aides seront élargies aux matériels agricoles et forestiers, et ce pour favoriser le renouvellement des engins à moteur thermique.

Quand ? Dès à présent (à partir de 2021 pour les matériels agricoles et forestiers).

Quel coût sur 5 ans ? 1,9 million d'euros, porté principalement par le conseil régional (1,6 million).

Dépenser autant d'argent, 6000 euros par véhicule électrique, avec les inconvénients que l'on connaît, ne semble qu'une manière artificielle de soutenir l'industrie automobile.
A ce propos, pourquoi n'a-t-on fait aucune recherche sur le moteur à eau Pantone et Spad ?

LE RAIL

L'arrivée du Léman Express sera un progrès, à condition de doubler les voies ferrées. En effet, comment imaginer un cadencement soutenu si les trains doivent se croiser uniquement dans les gares. Le fret ferroviaire des marchandises nécessite aussi cette avancée. Nous avons écrit à plusieurs reprises concernant le doublement des voies de train (voir l'historique de nos actions pour lutter contre la pollution atmosphérique et notre échange de courriers en 2015 avec la Région), (en annexe).
Pour rappel, le coûteux projet Lyon Turin n'est pour nous pas une avancée, les lignes de fret existantes étant sous utilisées en Maurienne.
Nous avons vu avec intérêt le rétablissement demandé de la ligne st-GERVAIS Vallorcine.

LE CHAUFFAGE

Le dossier « IMPACTS SANITAIRES DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE DANS LA VALLÉE DE L'ARVE » fait état (page 4/6) d'une pollution marquée en zone hivernale, d'où la conclusion, page 5/6 d'un impact fort du chauffage : « Une des spécificités de la zone est la contribution importante du secteur résidentiel et notamment le chauffage au bois dans les émissions de particules fines. Des études menées dans d'autres pays dans des contextes montagneux ont montré que des actions portant sur le chauffage résidentiel permettent une diminution du niveau de pollution et des bénéfices sanitaires significatifs et mesurables à court terme. »
Un effort a été fait pour aider à la pose d'inserts dans les cheminées. Il devrait être poursuivi. Nous espérons que les futures analyses de l'air montreront un réel progrès.

Toutefois, le secteur résidentiel n'est sans doute pas le seul à être mis en cause.
La loi de transition énergétique impose le comptage par répartiteurs dans les logements collectifs. Il semblerait que ceci ne soit pas vraiment appliqué. Ce serait au bon vouloir du gestionnaire dont les syndics. Quelle obligation est réellement faite, quelles sont les sanctions ?
Au lieu de culpabiliser les utilisateurs de cheminées avec foyers ouverts (très efficaces et surtout si poétiques), ne conviendrait-il pas de veiller aussi au non gaspillage du combustible dans les logements collectifs.

LA POLLUTION CHIMIQUE PAR LES PESTICIDES

Page 8/32 du document « Plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve 2018-2023 », nous lisons sur le graphique que l'agriculture est responsable de 2% de la pollution aux PM10.
Dans les divers dossiers, nous n'avons pas vu les effets de la pollution par les produits phytosanitaires de synthèse, c'est pourtant une pollution avérée, même si elle est, en vallée d'Arve, moindre pour l'air que pour la terre et les nappes phréatiques.

Selon la loi n° 2014-110 du 6 février 2014, (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028571536&dateTexte=&categorieLien=id), et selon la loi de transition énergétique (http://www.0phyto-100pour100bio.fr/), les espaces verts publics ne devraient plus être traités depuis 2017. Qu'en est-il ? Où en sont les communes ? Notre campagne vers les communes de Haute Savoie en 2014 avait montré une certaine timidité concernant la fin des traitements chimiques des espaces verts (lettre-type en annexe). Les municipalités se doivent de montrer l'exemple ; en effet, les jardiniers utilisent aussi ces produits malgré leur nocivité démontrée. Que dire des grandes surfaces et des jardineries qui continuent à les vendre ?

LA POLLUTION INDUSTRIELLE

Même si elle semble marginale (12% de la pollution aux PM10, page 2/12 du résumé non technique), elle reste non négligeable.
Celle-ci semble générée essentiellement par la société SGL Carbone à Chedde. Ce groupe allemand (usine appartenant anciennement au groupe Péchiney) fabrique des pièces en carbone et graphite, des batteries au lithium...
Nous constatons (page 4/12 du résumé non technique) que 6 millions d'euros d'investissements ont permis de réduire la production de poussières, passant de 11 tonnes en 2010 à 7 tonnes en 2017. C'est un réel progrès pour l'environnement, pour les ouvriers et pour les riverains, et qui devrait être poursuivi.

Pour autant, dans un but d'équité pour notre industrie de plus en plus menacée par la mondialisation, il conviendrait de pénaliser lourdement (TVA ou toute autre taxe) les importations venant de pays où la pollution est largement tolérée, comme la Chine. Certes, cela dépasse le cadre de cette enquête. Néanmoins, le Ministre concerné par la PPA devrait l'entendre ainsi que l'Union européenne prête à pénaliser .la France pour les pics de pollution aux PM10 en vallée de l'Arve.

LES RESSOURCES, LES DECHETS

LES DECHETS

Nous commencerons par évoquer les déchets, marque du gaspillage et du consumérisme de notre société si âpre à épuiser les richesses de la planète.
Concernant la taxe d'ordures ménagères, nous avions aussi proposé à Annemasse-Agglo une disposition plus équitable et sans doute incitative : taxer selon le nombre de personne et non selon la taxe foncière (document en annexe).

Au pire dans notre monde de l'obsolescence programmée, un meilleur tri des déchets devrait limiter les pollutions provenant de l'incinération. Les études prescrites à l'exploitant de l'incinérateur de Marignier sont toutefois en deçà des seuils d'alerte. Ces analyses qui ont porté sur les végétaux comestibles, les retombées atmosphériques et les lichens ont montré des teneurs en dioxines et furannes significatives provenant probablement d'un chantier de travaux publics proche d'un point de mesure. Les analyses accessibles dans le dossier d'enquête sous le titre « surveillance Marignier » datent de 2017.
Des mesures ont été également réalisées pour l'incinérateur de Chedde. Elles permettent de conclure, page 6/8 du document « Surveillance Passy », à des « Valeurs cohérentes avec un contexte urbain et industriel ».
D'autres mesures ont dû être réalisées en 2018. Nous espérons qu'elles ne montrent pas d'effets préoccupants.

LES RESSOURCES,

Les ressources en bois sont une autre richesse de notre département, même si une urbanisation quasi démentielle sévit à toutes les altitudes.
Les arbres sont indispensables à notre survie. Leur apparition sur la planète y a d'ailleurs profondément modifié les conditions de vie et le développement des espèces : lieux de refuge pour les animaux, source de fraîcheur par temps de canicule, ils participent à dépolluer l'environnement, que ce soit en transformant le gaz carbonique ou d'autres composants toxiques.
L'exploitation de la forêt nous préoccupe donc.
Nous avons l'exemple de la chaudière à bois d'Annemasse : pour l'alimenter, des camions tournent quotidiennement, venant du Jura. Une autre installation, plus lointaine, encore plus démesurée est la centrale de Gardanne (https://sosforetdusud.wordpress.com/ et dossier Gardanne en attaché)
Pour en revenir à la vallée de l'Arve, le Résumé non technique évoque, page 10/12, la « filière bois » :

30- *Développer une filière bois-énergie locale et améliorer la gestion de la forêt Mieux gérer les forêts, mieux organiser la chaîne d'acteurs du secteur du bois, structurer une filière ''bois-énergie'' locale, étudier la faisabilité de création d'unités de séchage de bois dans la vallée*

Est-ce bien raisonnable dans la vallée la plus polluée de France (avec la région parisienne) ? Chacun a pu constater les effets du Bostryche, ce parasite dû, en grande partie, à la monoculture impulsée jadis par l'ONF (https://www.colibris-lemouvement.org/magazine/forets-francaises-une-monoculture-industrielle et https://www.4emesinge.com/claude-bourguignon-les-ravages-des-monocultures/)
Si cette gestion évite cette monoculture, pourquoi pas. Si c'est pour apporter des arbres génétiquement modifiées comme c'est le cas dans plusieurs pays, pour l'eucalyptus par exemple voire le peuplier en France, alors c'est NON !
(études de l'INRA https://www.infogm.org/5474-France-l-Inra-met-fin-a-l-essai-de-peupliers-OGM)

TERRITOIRE CONCERNE

Nous réitérons notre souhait, exprimé en 2011 lors du PPA1, que ce Plan de Protection de l'atmosphère englobe la basse vallée de l'Arve. En effet, l'accès au Tunnel du Mt Blanc concerne toute la vallée.

En conclusion,

Ce projet que nous ne contestons pas sur de nombreux points nous semble néanmoins pas assez écologique.

Nous souhaitons

- **La création d'une autre station GNV, ainsi que d'une station GPL hors autoroute, vers Bonneville ou La Roche sur Foron**
- **Des primes pour les véhicules GPL /GNV**
- **Suppression des primes pour l'achat de véhicules électriques**
- **Le doublement des voies de train**
- **L'application de la loi concernant les relevés individuels de chauffage dans les logements collectifs**

- **L'exclusion des produits phytosanitaires de synthèse (pesticides, fongicides, désherbants ...) pour les espaces publics et l'interdiction de la vente de ces produits**
- **La taxation des produits industriels importés, de lourdes taxes sur les carburants des cargos et des avions de transport, pour préserver ce qui reste de notre tissu industriel**
- **Une taxe d'ordures ménagères calculée en fonction du nombre de personnes habitant la maison ou l'appartement, incitative à produire moins de déchets**
- **La préservation de nos forêts.**

Nous vous remercions de l'intérêt porté à notre courrier.
Recevez, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Pour Oïkos Kaï Bios les membres cofondateurs

Annexes

- Historique (2007-2017) de nos actions pour lutter contre la pollution atmosphérique
- Echange de courrier avec la Région en 2015, doublement des voies de train en Haute-Savoie.
- Lettre-type d'Oïkos Kaï bios vers les mairies (plus de 100 communes contactées en 2014)
- Préconisations pour protéger l'environnement, proposées par l'association en juin 2012 à ANNEMASSE-AGGLO
- Dossier Gardanne

OÏKOS KAÏ BIOS

OÏKOS KAÏ BIOS

Patrimoine Nature et Vie

Patrimoine Nature et Vie

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

RhôneAlpes Région

Jean-Jack QUEYRANNE
Président du Conseil régional
Ancien ministre

Madame Marie BERGER
Présidente
ASSOCIATION OIKOS KAI BIOS
1 Place de la Libération
Passage Bleu
74100 ANNEMASSE

Nos réf. : DT15I6093L178099

Lyon, le – 9 OCT. 2015

Chère Madame la Présidente,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier dans lequel vous me faites part de votre inquiétude de ne pas voir inscrit au Contrat de Plan Etat-Région, voté le 6 mars 2015 et signé le 11 mai 2015, un projet de développement ferroviaire au-delà d'Annemasse. Vous déplorez en effet le fait que cette voie ferroviaire soit unique, ce qui selon vous nuit au développement du territoire.

En ce qui concerne la thématique mobilité multimodale du CPER, la Région et l'Etat se sont accordés à donner priorité à la robustesse de l'offre, la décongestion des réseaux, la qualité de service et l'insertion environnementale des projets d'infrastructure ferroviaire.

Le projet de doubler l'ensemble des voies ferrées de Haute-Savoie n'a pas été retenu dans la liste des projets régionaux du volet mobilité multimodale. Toutefois, comme vous le soulignez, parmi les opérations inscrites dans la Région d'Annemasse, figurent le projet Cornavin Eaux Vives Annemasse (CEVA), les aménagements des gares nécessaires à la mise en service du RER désormais appelé Léman Express et l'opération Annemasse – La Roche-sur-Foron, pour un budget total de 104 M€.

Ces projets constituent une continuité du programme entamé depuis 2000 : la Région Rhône-Alpes a en effet déjà investi 30 M€ dans la modernisation de la signalisation de l'étoile d'Annemasse (CPER 2000-2006) et 55 M€ (sur un total de 240 M€) dans le développement du CEVA (CPER 2007-2013). Par ailleurs, la Région Rhône-Alpes a accordé le 29 juin 2015 une subvention de 220 M€ pour l'acquisition du matériel roulant pour le Léman Express.

En espérant vous avoir convaincu de la volonté de la Région Rhône-Alpes d'investir de manière conséquente en Haute-Savoie et plus particulièrement autour d'Annemasse, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien à vous.

Jean-Jack QUEYRANNE

www.rhonealpes.fr

Conseil régional Rhône-Alpes
1, esplanade François Mitterrand I CS 20033 – 69269 Lyon Cedex 2 I T. 04 26 73 40 00 - F. 04 26 73 42 18
Ouverture au public de 8 h à 19 h

NOM,
Adresse

A M……

Maire de ……
Le…….

Madame (Monsieur) le Maire,

Je me permets de vous solliciter concernant les méthodes de gestion des espaces verts de votre commune.

La ***Semaine sans pesticides*** http://www.semaine-sans-pesticides.com/ est organisée chaque année fin mars. Pour la 9ème édition de cette semaine d'action en faveur de la nature, les associations organisatrices * ont eu l'idée de dresser une carte des communes de France afin de mettre en relief la gestion écologique des Espaces verts ainsi que l'introduction d'aliments « bio » dans les cantines scolaires.
Hélas, votre commune ne figure pas sur ces cartes éditées début avril et disponibles à ces adresses : http://www.villes-et-villages-sans-pesticides.fr/ et http://www.villes-et-villages-bio.fr/.

Concernant la gestion des espaces verts, une loi vient d'être promulguée **. L'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse sera interdite dans les espaces publics des communes en 2020. Nous estimons que cette date d'application de la loi est bien tardive compte tenu des effets néfastes des pesticides sur la nature (mortalité croissante des abeilles entre autres) et sur la santé des citoyens (perte de fertilité, maladie de Parkinson, cas de leucémies accrus dans les familles d'agriculteurs utilisant ces produits toxiques….la liste n'est pas exhaustive).

Certes, l'agriculture biologique devrait se développer dans notre pays, 1er utilisateur de pesticides en Europe. Le Grenelle de l'environnement avait fixé des objectifs. Afin de les atteindre le plus vite possible, l'arrêt de l'utilisation des pesticides pour la gestion des espaces verts dans votre commune serait un exemple. Il entraînerait les agriculteurs, les jardiniers amateurs réputés peu vertueux dans ce domaine, à s'interroger sur leurs pratiques.

J'aurais à cœur que de nombreuses communes de mon département s'inscrivent.
Pour figurer sur ces cartes, deux documents sont à compléter : l'un au sujet des pesticides, http://www.0phyto-100pour100bio.fr/ , l'autre sur le thème de la restauration collective http://www.villes-et-villages-bio.fr/recensement.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à mon message et je suis à votre disposition pour toute information complémentaire.
Recevez, (Madame le Maire,) Monsieur le Maire, mes salutations respectueuses.

NOM, signature

N.B. pour un accès facilité aux liens Internet, cette lettre vous parviendra par courriel dans quelques jours.
* liste à cette adresse http://www.semaine-sans-pesticides.fr/decouvrir-levenement/partenaires/ dont Générations futures http://www.generations-futures.fr/ , Agir pour l'environnement http://www.agirpourlenvironnement.org/, Bio consomm'acteurs http://www.bioconsomacteurs.org/.
** Loi n° 2014-110 du 6 février 2014
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028571536&dateTexte=&categorieLien=id

Courrier envoyé le 13 janvier

Observation n°536 (Web)

Par association Oïkos Kaï Bios
Déposée le 13 janvier 2019 à 17h56
Monsieur le Président de la Commission d'enquête,
L'association Oïkos Kaï Bios http://www.oikoskaibios.com/ souhaite apporter un complément à l'observation N° 270 qu'elle a déposée le 9 janvier concernant la pollution par le chauffage.
Nous lisons page 2/12 du Résumé non technique, « Les trois principaux émetteurs identifiés sont : le secteur résidentiel, qui concentre 61 % des émissions de PM10, dont 90 % dus au chauffage domestique ; .....».
Nous étions et sommes toujours dubitatifs devant ces chiffres.

En effet, l'article d'Analytica (https://www.analytika.fr/2018-04-30-quelle-protection-de-l-atmosphere-dans-le-prochain-ppa-de-la-vallee-de-l-arve/ , premier centre scientifique privé et indépendant de services en toxico-chimie analytique en France), indique : « En pleine rédaction du deuxième Plan de Protection de l'Atmosphère, le PPA2 valable pour les 5 ans à venir, les associations de défense des habitants et de leur environnement s'inquiètent. Parmi elles, ARMSB, Inspire, le Collectif médical de la Vallée de l'Arve, Réseau Air 74.
Pour un deuxième plan plus ambitieux
Ces associations ont été échaudées par le premier plan (PPA1 2012-2017), suivi de peu d'effets. Selon elles, la pollution aux particules fines (les PM10) n'a été réduite que de 7 %, contre les 30% espérés. ». Ceci laisse à penser que, malgré le fonds air-bois, il y a eu peu d'amélioration. Devant un tel constat, nous souhaiterions connaître la méthode qui a permis d'affirmer que l'essentiel des PM10 venait du chauffage résidentiel.
A –t-on pris en compte le surplus de trafic en hiver dû au tourisme : voitures, camions pour approvisionner les stations en nourriture, en combustible ... auquel cas, le pourcentage lié au chauffage serait inférieur à ce qui est annoncé ?

Il nous semble que l'on incrimine facilement et trop souvent les classes moyennes, à qui l'on demande de plus en plus d'efforts financiers alors qu'en payant des impôts, contrairement aux multinationales, et en apportant le fruit de leur travail, elles enrichissent la France.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre lettre.
Veuillez agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, nos salutations respectueuses.
Pour OÏKOS KAÏ BIOS Marie BERGER et Patricia FAURE, cofondatrices

N.B. Pour rappel, le PDF de notre contribution en 2011 ; la plupart des arguments sont toujours d'actualité.
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.
Document joint

- Document n°1